

# Collège de l'AULNE

## Le diplôme national du brevet (DNB)

Référence :

*Arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux modalités d'attribution du DNB*

Après un premier remaniement l'année dernière, le DNB est à nouveau modifié cette année.

Pour l'obtenir, un élève devra avoir au minimum 400 points sur 800. Les points se décomposent en 2 parties :

○ Sur 400 points : le niveau de maîtrise du socle

Pour chacun des domaines du socle, l'élève sera évalué selon l'échelle suivante :

- 10 points si « maîtrise insuffisante »
- 25 points si « maîtrise fragile »
- 40 points si « maîtrise satisfaisante »
- 50 points si « Très bonne maîtrise »

**8 compétences à évaluer (dont 4 pour les langages) pour un total de 8\*50 points soit 400 points**

○ Sur 400 points : les épreuves

### Français - 3h - 100 points

- Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire
- Dictée
- Grammaire
- exercice de réécriture et de rédaction

**Pour aller plus loin** : Un travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image (50 points - 1 h 10 minutes) :

Grammaire et compétences linguistiques : des questions permettant d'évaluer les compétences linguistiques et la maîtrise de la grammaire ainsi qu'un exercice de réécriture sont proposés aux candidats.

Compréhension et compétences d'interprétation : des questions permettant d'évaluer à la fois la compréhension du texte et les compétences d'interprétation sont proposées aux candidats.

Une dictée (10 points - 20 minutes) de 600 signes environ pour les candidats de série générale et 400 signes environ pour les candidats de série professionnelle.

Une rédaction (40 points - 1 h 30 minutes) : deux sujets au choix sont proposés aux candidats.

# Collège de l'AULNE

## Histoire, géographie, éducation morale et civique

2h- 50 points

- Analyse de documents et de cartes

**Pour aller plus loin :** Il y a un exercice d'écriture pour le développement construit et éventuellement un exercice de repérage dans le temps (frise chronologique) ou dans l'espace (localisation sur une carte).

## Mathématiques - 2h - 100 points

- Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique

## Sciences - 1h - 50 points

- Physique-chimie
- Sciences et vie de la terre
- Technologie  
(deux épreuves sur les trois, les disciplines retenues seront connues courant 2018)

## Epreuve orale - 100 points - 15 ou 25 minutes

- Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts, ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs
- L'exposé est suivi d'un entretien
- Si l'exposé est individuel, il dure 15 minutes. Si l'exposé est collectif, il dure 25 minutes

**Pour aller plus loin :** l'oral se décompose en 5 minutes de présentation orale par le candidat et de 10 minutes d'entretien avec le jury

Des points supplémentaires peuvent être accordée pour les enseignements facultatifs (Latin et Breton)

- 10 pts si les objectifs sont atteints
- 20 points si les objectifs sont dépassés

**Deux DNB Blancs**, afin d'entraîner les élèves aux nouvelles épreuves, auront lieu cette année :

- Un a déjà eu lieu en janvier 2018
- Le second aura lieu au retour des vacances **le lundi 14 mai et mardi 15 mai**

# Collège de l'AULNE

## Les mentions :

Assez bien : Total > 480 points

Bien : Total > 560 points


Très bien : Total > 640 points

## Où et quand :

Les épreuves écrites auront lieu le 28 et 29 JUIN, dans un centre d'examen désigné par le rectorat (en général, le collège de l'Aulne est centre d'examen : nos élèves passent donc les épreuves au collège.)

L'épreuve orale sera passée dans l'établissement. L'élève choisira de présenter l'un des projets auxquels il a participé au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre d'un des parcours éducatifs (parcours avenir, citoyen, d'éducation artistique et culturelle ou santé). Il choisira également de passer un oral individuel ou collectif. (L'année dernière le nombre était limité à 3 élèves pour le collectif, nous attendons les directives de cette année). **L'épreuve se déroulera le 18 juin 2018.**

**LES ÉPREUVES FINALES**
**400 POINTS**



**ÉPREUVE 1**

**FRANÇAIS**

Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire  
• dictée • grammaire • exercice de réécriture et rédaction.

**3 h**
**écrit**
**100 POINTS**

**ÉPREUVE 2**

**MATHÉMATIQUES**

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

**2 h**
**écrit**
**100 POINTS**

**ÉPREUVE 3**

**HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE**

Analyse de documents et de cartes...

**2 h**
**écrit**
**50 POINTS**

**ÉPREUVE 4**

**SCIENCES**

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie  
(2 épreuves sur les 3).

**1 h**
**écrit**
**50 POINTS**

**ÉPREUVE 5**


**ORAL**

Chaque élève présente un projet mené en *histoire des arts* ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

**15 min.**
**oral individuel**
**100 POINTS**

ou

**25 min.**
**oral collectif**
**100 POINTS**



# Collège de l'AULNE

## LE SOCLE COMMUN

Référence :

*Décret n°2015-372 du 31 mars 2015, intégré au Code de l'Education*

Le domaine 1 représente 200 points et chacun des autres domaines 50 points pour un total de 400 points. Les professeurs principaux évaluent le nombre de points par domaine en concertation avec les équipes et en fonction des résultats scolaires de l'année.

Pour chacun des domaines du socle, l'élève sera évalué selon l'échelle suivante :

- 10 points si « maîtrise insuffisante »
- 25 points si « maîtrise fragile »
- 40 points si « maîtrise satisfaisante »
- 50 points si « Très bonne maîtrise »

**Domaine 1** - Les langages pour penser et communiquer :

- ↳ D1-1 La langue française
- ↳ D1-2 Les langues vivantes étrangères ou régionales
- ↳ D1-3 Les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- ↳ D1-4 Les langages des arts et du corps

**Domaine 2** - Les méthodes et outils pour apprendre

**Domaine 3** - La formation de la personne et du citoyen

**Domaine 4** - Les systèmes naturels et les systèmes techniques

**Domaine 5** - Les représentations du monde et l'activité humaine

Pour chaque domaine, des objectifs de connaissances et de compétences sont définis.

# Collège de l'AULNE

## Le socle et les cycles

La scolarité des élèves est découpée en cycles ; le collège est concerné par deux cycles :

- ↳ Cycle 3 ou cycle de consolidation : CM1-CM2-6<sup>ème</sup>
- ↳ Cycle 4 ou cycle des approfondissements : 5<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>

La progression de la maîtrise du socle est validée à chaque fin de cycle : pour le collège, en fin de 6<sup>ème</sup> et en fin de 3<sup>ème</sup>.

## Le socle, les programmes et les disciplines

**Toutes les disciplines et toutes les activités des élèves contribuent à leur apprentissage des compétences du socle.** Tous les programmes ont été réécrits et précisent les liens avec ces compétences.

## Le socle et le livret scolaire unique

Un nouveau livret scolaire a été créé. Il comporte le suivi de l'élève du CP à la 3<sup>ème</sup>. Il est aussi appelé le Livret Scolaire Unique ou LSUN. Il devrait être consultable par les parents et l'élève sur les espaces numériques de travail. Il est en cours de déploiement dans l'académie.

Le niveau de maîtrise des compétences y apparaitra selon l'échelle suivante :

- Maîtrise insuffisante
- Maîtrise fragile
- Maîtrise satisfaisante
- Très bonne maîtrise

## Le socle, le DNB et l'orientation

Le Diplôme National du Brevet, à l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>, attestera du niveau de maîtrise du socle. Cette évaluation remplace l'ancienne forme du contrôle continu qui était basée sur les notes. Ce sont également les compétences qui seront prises en compte dans l'orientation et l'affectation en lycée